

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale
Mission Loire

Rédigé par Rémy DAVID +33 (0)2 40 99 52 20
remy.david@nantesmetropole.fr

Nantes, le 15 février 2019

Compte-rendu *PROJET*

Objet de la réunion : Conférence Permanente Loire n°28
Date de la réunion : 31 janvier au Pellerin

Membres de la conférence (en gras les invités présents)

ROUSSEL Fabrice
ALLARD Gérard
ROBERT Alain
ALIX Jean-Guy représenté par JL VASSEROT
VEY Alain
AUDIC Philippe
STAEBLER Martine
ROY Elise
RODAT Antoine
BOUTRAND Monique
PERRAUD Eric
FRENEAU Pascal
VALLEE Antoine
RICHEUX Bernard
LE FUR Gabriel
BOISDRON Philippe
PEYON Jean Pierre
LEFEBVRE Marc
MAYOL Michel
BOURDELIN Jean

Municipalité du Pellerin

GAVOUYERE Patrick Maire du Pellerin
DE LAUJARDIERE Adjoint à l'urbanisme

Les services de Nantes Métropole

DAVID Rémy
TENOUX Gilles
BAZIN Emilie

Diffusion : Participants, excusés, Mission Loire, autres services de la métropole présents, Equipe Loire et DGA

Mise en ligne sur le site www.nanteslaloireetnous.fr

Prochaine réunion : 21 février à 18h00 salle des commissions Hôtel de Ville de Saint Sébastien sur Loire – Projet de rééquilibrage du fleuve amont : enjeux pour les territoires riverains.



Suite à la diffusion de quelques exemplaires du Hors Série Place Publique sur la Sèvre, sont évoqués en introduction les parutions de différents ouvrages :

Carnet de ballade de Fabienne Rimbaud

Capitaine de navires de Bruno Cosp et Anne Caillaud

Escales et Croisières à Nantes de Edmond Guibert.

Michel Mayol évoque une démarche menée par Ecopole pour faire un inventaire avec les associations communales et riveraines. (A PRECISER)

Le principe de mener trois auditions thématiques est partagé par priorité :

Franchissement Mobilité avec si possible B Affilé

Nouveaux Paysages avec selon leur disponibilité A. Robert et P. Pras

Sujets économiques ? À revoir ...

Eric, Monique et Bernard reviennent sur le calendrier prévisionnel et interrogent le principe de la CPL publique en même temps que la Journée Initiative Loire. Les propositions sont de décaler à juin ou septembre octobre 2019. Cette demande est à instruire avec F. Roussel.

Participation ouverte à des démarches

26 02 PAT,

01 03 Loire au cœur,

21-02 07 03 Port du futur,

11 02 Stratégie Pratiques nautiques de loisirs, ...

Information est donnée sur le lancement du grand débat Longévité, sa singularité par rapport aux deux grands débats citoyens. Un mail est adressé à chacun des membres pour relais dans ses réseaux des appels à contribution proposés.

Temps 1 – Préparation du rapport

Un premier tour de table permet aux présents d'exprimer des propositions des avis + et des avis - (tableau joint). Il appartient à chacun pour poursuivre de compléter le tableau provisoire des + et - par secteur géographique repérés à compléter, amender puis à discuter...

Annexe 1 - Tableau +/-

Ce travail permettra d'établir un cadre de rédaction.

En outre, sur proposition de Philippe Boisdrion, le tableau de suivi d'ensemble sera complété de quatre colonnes et un système de notation sera proposé.

C'est d'abord un outil individuel pour aider chacun à faire émerger les sujets (famille, engagements, actions, ...) qui sont + ou - et permettre de faire le point de votre avis et alimenter le tableau des + et des -.

Annexe 2 – Tableau synoptique avec colonnes pour évaluation

Au global l'opinion partagée qui se dégage : constat d'une réelle prise de conscience et des mises en mouvement mais pas beaucoup d'avancées concrètes.

Temps 2 – Echanges avec le Maire et l'adjoint à l'urbanisme du Pellerin

Pour P. Gavouyère son Maire, le Pellerin est une commune estuarienne : Portrait de la « trompe de l'éléphant », 3000 ha dont 500 ha habitables et 2500 ha d'eau et d'espaces agricoles et naturels. 15 à 17 km de fleuve depuis Frossay jusqu'à Saint Jean de Boiseau. 5500 habitants et cinq sièges d'exploitation agricoles, 25 agriculteurs exerçant sur les herbages de la commune.

Source de plaisirs -

Un bac, un port, un canal, une écluse désormais très connue avec son bateau mou, un village accroché au coteau : une carte postale qui attire.

Côté progrès - Dernier exemple, l'escale d'une future croisière hebdomadaire à la voile entre Nantes / Pornic et Noirmoutier. 8 passagers, un voilier – la ville abritera les 8 vélos de la compagnie utilisés par les passagers en escale. C'est le côté progrès.

Côté regret adressé à Nantes Métropole : Monsieur de la Jaurdière cite le non intérêt porté par le VAN à un appel du pieds proposé par la commune de ballade piétonne et agrémentée d'une signalétique entre le bourg, les coteaux, la maison natale de Fouché et de JY. Terlain et l'écluse. Idem fin de non recevoir par la direction du tourisme. Conclusion – la ville fabrique 18 panneaux sur le Pellerin d'autrefois qu'elle disposera dans l'espace public.

Est évoqué ensuite une association dynamique ACAN qui entretient l'écluse et fait de la médiation en lien avec Estuarium.

La commune soutient aussi fortement son XV rameur – tous les rameurs ne sont pas du Pellerin l'attractivité du club dépasse la commune – mise à disposition d'un local acquis du GPM, acquisition de ponton partagé avec des civeliers ou des bateaux en escale.

Progrès : ce ponton vient d'être doublé par la Commune.

Regret : pas moyen d'emmener NGE qui gère les ports de Nantes, Rezé et Pellerin à intégrer le ponton... Côté mise à l'eau à l'occasion d'une régates organisé devant le môle, il n'a pas été possible de dégager la cale occupée par quelques pieds d'Angélique.

Un point de vigilance : jets skis et scooters des mers peuvent avoir des conduites dangereuses et endommager les rives. Les élus évoquent un arrêté préfectoral en interdisant la pratique ... Pour Philippe Boisdrion la pratique en soi n'est pas interdite mais en dehors de zones autorisées, la vitesse et les règles de bonne conduite doivent être respectés. Il attire l'importance de diffuser l'information sur les lieux de mise à l'eau ...

Source de promenade –

Loire à vélo apporte beaucoup à la commune, sans revenir sur Loire à pieds cf ci dessus. Le bourg mériterait un circuit touristique.

Patrimoine écologique –

Une partie importante de la commune est classée en zone Natura 2000. En 2014, l'élaboration du PPRI a suscité une poussée de fièvre de certaines associations dont une association du Pellerin. L'hypothèse d'une augmentation des hauteurs d'eau en crue centennale de 1 m sur l'Estuaire a été questionnée dans la mesure où sur le littoral la hauteur d'eau retenue est de 0,7 m. Les associations contestent les zonages consécutifs qui limitent les usages et les capacités à construire des terrains. Une action en justice a été intentée. Elle a abouti à la confirmation du PPRI en première et deuxième instance. L'affaire est désormais portée au Conseil d'État. [le Conseil d'État ne juge pas une troisième fois le litige mais vérifie le respect des règles de procédure et la correcte application des règles de droit par les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel]. Ces enjeux d'inondation sont fortement ressentis par les riverains. La question du non entretien des digues le long du canal de la Martinière inquiète bien que ces digues soient considérées comme submersibles.

La Loire au Pellerin est aussi support d'activités économiques -

Le bac est un vecteur important. Des navettes fluviales l'été seraient formidables. L'atelier des Coteaux du GPM est le plus gros employeur de la commune avec 50/60 salariés spécialisés dans l'usinage des pièces pour le matériel du GPM et des docks flottants pour le carénage des dragues mais aussi des bacs. Les terres agricoles et les rives urbaines – les 17 km de rives - sont sujettes au batillage qui érode les berges et entraînent le recul du trait du fleuve. [batillage nom masculin (de batiller) : Remous provoqué soit par la marche d'un bateau, soit par le vent et qui cause la dégradation des berges. source Dictionnaire Larousse en ligne] . Pour les élus, ce phénomène est liée au fait que après le passage des bacs, les navires en descente du fleuve remettent de la puissance pour rejoindre la mer. Il y a quelques années ce batillage menaçait la stabilité des rives au niveau de l'écluse. Une intervention de Nantes Métropole a permis d'éloigner la menace. Elle avait fait figure à l'époque de modèle de génie écologique.

La question des franchissements –

Le passage du fleuve – le bac (120 véhicules / heure) aujourd'hui est une donnée originelle de la commune. C'est une dimension importante dans le fonctionnement métropolitain – tout incident sur le pont de Cheviré se traduit par des files d'attentes impressionnantes mais aussi pour le Pays de Retz auquel est rattaché le Pellerin par son histoire et sa géographie. De ce point de vue la municipalité s'interroge sur la question du franchissement. A l'heure où des volontés semblent s'exprimer pour réfléchir à un Parc Naturel Régional, la commune pourrait être favorable à un parc à condition d'y inclure la possibilité d'un franchissement aval. P. Gavouyère indique qu'il s'est exprimé en ce sens lors de l'Assemblée Générale de l'AURAN. J.Rolland qu'il était important avant de lancer de nouvelles études de rassembler l'ensemble des études existantes ou en cours en une synthèse.

En conclusion sont rappelées les principales échéances que sont :

1° mai - Fête de la Loire

23-25 – Debord de Loire – Hermione devant le Pellerin qui sera un lieu de rassemblement d'une flottille.

1° juin – Solitaire du Figaro.